

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL PRÉSENTE SES PRIORITÉS POUR LES ÉLECTIONS À VENIR

Les quatre fédérations d'employeurs intersectorielles du secteur à profit social belge se mobilisent dans le cadre des élections de mai 2019 en publiant les 6 priorités communes au secteur. [BRUXEO](#) (Bruxelles), [UNIPSO](#) (Wallonie et FW-B), [UNISOC](#) (niveau fédéral) et [VERSO](#) (Flandre) s'unissent pour apporter une contribution significative aux défis à relever et pour soutenir le développement économique, social et environnemental de la Belgique et de ses régions. Elles soulignent qu'investir dans les entreprises à profit social constitue un placement fructueux pour le développement durable de notre société. Investir dans le secteur à profit social, c'est investir dans l'intérêt général, créer de l'emploi, soutenir l'avancement économique et renforcer le bien-être des habitants et des générations futures.

700.000 personnes travaillent au sein des 32.000 entreprises à profit social dans des domaines variés : santé, action sociale, petite enfance, aide à domicile, handicap, maison de repos, éducation, jeunesse, insertion, culture, etc. Ces entreprises offrent des services adaptés, de qualité et accessibles à l'ensemble des citoyens et des citoyennes, tout au long de leur vie. Pour cela, elles créent des emplois durables et non-délocalisables. Elles contribuent pour plus de 8 % à la valeur ajoutée – 30 milliards d'euros – et répondent au quotidien aux besoins d'un pays et de régions en perpétuelle mutation.

C'est pour cette raison que les quatre fédérations demandent aux pouvoirs publics de traduire les 6 priorités, ci-dessous, dans leurs programmes politiques, et le cas échéant dans les déclarations et les actions des futurs gouvernements :

1. **Une implication et une reconnaissance du secteur à profit social dans tous les lieux de concertation**, au même titre que les autres partenaires sociaux. C'est ainsi qu'il pourra mettre à disposition son expertise afin d'élaborer ensemble des politiques ambitieuses répondant aux besoins de la population.
2. **Des financements publics suffisants et pérennes**, nécessaires pour réaliser les missions qui lui sont confiées, respecter ses obligations légales et garantir efficacement la continuité, la qualité et l'accessibilité de ses services.
3. **La création d'emplois de qualité et une formation initiale et continue en phase avec la réalité de terrain**. Pendant la prochaine législature, le secteur devra engager 120.000 nouveaux travailleurs pour adapter son offre de services aux besoins grandissants de la population. Cette nécessité impose de soutenir l'attractivité des métiers, une politique ambitieuse de formation et un bon encadrement du personnel.
4. **Un environnement propice pour reconnaître et stimuler l'esprit d'entreprendre, l'innovation et la recherche** dans le secteur. Il faut, pour cela, élargir le champ d'application des mesures liées à l'expansion économique et stratégique des entreprises au secteur à profit social et proposer des outils incitatifs en termes de sensibilisation, formation, accompagnement et financement. Le secteur à profit social est force de propositions innovantes dans la recherche de solutions nouvelles aux besoins et problèmes sociétaux.
5. **Un cadre juridique et fiscal clair qui garantisse la finalité sociale du secteur**, des agréments à durée indéterminée pour les entreprises à profit social, l'application des principes de confiance et "Only Once" dans les processus administratifs. Le secteur a, en effet, besoin de marge de manœuvre pour lui permettre de développer et renforcer son activité.
6. **Un soutien financier afin d'investir dans la rénovation, la performance énergétique et la mise aux normes des infrastructures**. Les entreprises à profit social sont des lieux de travail mais

également des lieux de vie pour des milliers de personnes. Une infrastructure confortable et performante sur le plan énergétique est, dès lors, indispensable.

Ces priorités sont portées par les 4 fédérations d'employeurs intersectorielles au nom des organisations qu'elles représentent. Elles sont le dénominateur commun issu des différents mémorandums propres à BRUXEO, UNIPSO, UNISOC et VERSO. Elles seront présentées aux Présidents de partis dans les prochains jours, lors de rencontres de terrain leur permettant de détailler leurs propositions et d'en présenter les pistes opérationnelles.

**Contact presse** : Michaël De Gols, Conseiller juridique à l'UNISOC - 0472/815.637

Pour consulter les différents mémorandums :

[UNISOC](#)

[UNIPSO](#)

[VERSO](#)

[BRUXEO](#)



UNIPSO

EB BRUXEO

